

CLUB NAUTIQUE de CORBEILLES

Saison 2022 – 2023

Conditions d'inscription « NATATION » nageurs confirmés



Le **dossier d'inscription** se compose des pièces suivantes :

- *Le questionnaire de santé* (éventuellement complété par un certificat médical en fonction des réponses apportées au questionnaire de santé)
- *Une fiche de renseignement/inscription*
- *Le règlement intérieur signé* (une copie de ce règlement sera confié à l'adhérent pour qu'il puisse le consulter à tout moment)
- *Le règlement total de la cotisation* : paiement en 1 à 4 chèques à l'ordre du Club Nautique de Corbeilles tous remis lors de l'inscription. Les chèques seront encaissés de façon échelonnée au cours de la saison soit : novembre 2022 -janvier 2023 -Mars 2023 - Mai 2023

Attention : le paiement en plusieurs chèques n'est pas un paiement au trimestre. C'est une facilité de paiement, la cotisation étant due pour la saison entière

Cotisations Natation « nageurs confirmés » pour la saison 2022 – 2023

Natation sportive : **80 €** pour les cours du mardi 18 H00 ou du vendredi 19H

65 € supplémentaires pour le 2^{ème} cours
